

Où se renseigner ? Où s'inscrire ? (Pour une demande d'accueil en crèche)

Le dossier de pré-inscription ainsi que la convention de la commission d'attribution des places en crèche sont disponibles :

- en mairie au **service Enfance et Famille - Tél. 04 90 92 70 30**
- par courriel : [enfance@ville-srdp.fr](mailto:enfance@ville-srdp.fr)
- sur le site de la ville : [www.mairie-saintremydeprovence.com](http://www.mairie-saintremydeprovence.com)  
Rubrique : Vivre à Saint-Rémy | Enfance jeunesse | Petite enfance

Le dossier dûment complété\* est à retourner à :

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence  
Service Enfance et Famille  
Place Jules Pellissier  
13210 Saint-Rémy-de-Provence

\* Tout dossier incomplet ne sera pas présenté en commission.  
Un courrier accusant réception du dossier vous sera envoyé dans un délai de 15 jours.



Le temps d'accueil demandé sur le dossier de pré-inscription ne pourra pas être modifié à la signature du contrat d'accueil qui vous engagera pour une durée de 2 mois minimum.

À l'issue des réunions de la commission d'attribution des places, un courrier vous sera adressé pour vous confirmer ou non la validation de votre demande.

Avec le soutien :



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



santé  
famille  
retraite  
services



# Petite enfance

## MODE D'EMPLOI



MAIRIE | SERVICE ENFANCE ET FAMILLE



Place Jules-Pellissier • 13210 Saint-Rémy-de-Provence • Tél. 04 90 92 70 30 • [enfance@ville-srdp.fr](mailto:enfance@ville-srdp.fr)  
[www.mairie-saintremydeprovence.fr](http://www.mairie-saintremydeprovence.fr) Ville Saint-Rémy-de-Provence sur Apple et Android

